

L'édito



## Tous spécialistes de l'école ?

Nous sommes tous allés à l'école pendant de longues années et y avons connu des enseignants divers que nous avons plus ou moins appréciés. Pour beaucoup d'entre nous s'y ajoutent des expériences dans le rôle de parents. Sommes-nous pour autant des spécialistes de l'école ?

Pour pouvoir enseigner, il faut une formation universitaire toujours plus poussée. En fait, nous confions nos enfants à de véritables pros qui font davantage qu'inculquer un programme scolaire. Ils et elles animent, stimulent, réveillent la curiosité, motivent, adaptent, expliquent, organisent, gèrent, valorisent, intègrent, socialisent – bref, contribuent de façon décisive à l'épanouissement des enfants.

L'éducation est certes l'affaire des parents et des familles: leurs valeurs et leurs attitudes déterminent celles de l'enfant à l'école. Mais on le voit: l'éducation et l'enseignement sont imbriqués.

Essayons donc de construire une collaboration féconde dans le respect des connaissances et des responsabilités de chacun-e. Il s'agit de créer le meilleur environnement possible pour nos enfants de sorte qu'ils développent au mieux leurs potentiels et se sentent bien dans leur peau.

*Christine Gaillard*

*Directrice de la santé, des affaires sociales, de la jeunesse et de l'intégration*



L'enseignement vit actuellement de grands changements dont les enfants devraient être les principaux bénéficiaires.

# L'école en mutation

**L'école à papa a vécu. Le système scolaire dans lequel grandissent nos enfants connaît une mue profonde. HarmoS, EoréN, horaires-bloc, suppression des filières, intégration: les défis sont nombreux pour les enseignants et la Ville qui doit adapter ses structures d'accueil à ces multiples changements. Des défis que chacun s'efforce de relever au mieux !**

L'harmonisation des systèmes scolaires cantonaux – plus communément appelée HarmoS – fait que l'école obligatoire commence désormais à quatre ans et dure 11 ans. Dans le même temps, à l'initiative de l'Etat, l'école primaire, jusqu'ici de la stricte

compétence des communes, a rejoint l'école secondaire dans une organisation régionale. Sur le littoral, les 15 communes – dont Neuchâtel – qui géraient l'ESRN s'occuperont à l'avenir également de l'école primaire par le biais d'un syndicat intercommunal nommé EORéN pour Ecole Obligatoire de la Région de Neuchâtel.

### Efforts d'intégration

L'un des buts de l'école laïque et républicaine telle que nous la connaissons consiste à préparer nos enfants à devenir des adultes égaux en droit. Pour ce faire, celles et ceux qui en ont la charge font de réels efforts pour intégrer tous les élèves, qu'ils soient étran-

gers, allophones, socialement défavorisés ou handicapés physiques ou mentaux. Ils s'efforcent par ailleurs d'orienter au mieux les écoliers vers une profession épanouissante et réfléchissent à réduire la ségrégation intervenant à l'issue de l'année d'orientation.

La Ville de Neuchâtel quant à elle doit s'adapter à l'évolution de la société. C'est pourquoi elle a considérablement renforcé son offre en structures d'accueil parascolaires, ouvertes désormais durant toute la journée et bientôt aussi pendant les vacances scolaires. Ce numéro thématique tout entier consacré à l'école en mutation développe ces thèmes et fait le point avec les professionnels concernés. (pn)



4

Diverses mesures sont mises sur pied à l'école obligatoire pour aider les élèves en difficulté.



8

A la rentrée 2013, les élèves apprendront l'anglais dès la 7<sup>e</sup>, soit deux ans plus tôt qu'aujourd'hui.



10

Neuchâtel compte pas moins de sept structures d'accueil parascolaire, dont le Tipi aux Charmettes.

 **Ghielmetti**  
Pompes funèbres  
Écoute et discrétion au service des familles

**Tél. 032 721 19 31**

Seyon 5  
Case postale 50  
2004 Neuchâtel

[info@pf-ghielmetti.ch](mailto:info@pf-ghielmetti.ch)  
[www.pf-ghielmetti.ch](http://www.pf-ghielmetti.ch)



Pierre Grosjean

## **CARROSSERIE D'AUVERNIER**

Rue des Graviers 19 • Tél. 032 731 45 66 • 2012 Auvernier

E-mail : [info@carrosserie-auvernier.ch](mailto:info@carrosserie-auvernier.ch) [www.carrosserie-auvernier.ch](http://www.carrosserie-auvernier.ch)

*vous présente ses meilleurs vœux  
pour l'année 2012*



Michel Abplanalp

**Dans ce numéro**

## Elèves étrangers

A leur arrivée en Suisse, les enfants de migrants ne connaissent souvent pas un mot de français. Alors qu'ils sont intégrés dans des classes ordinaires en primaire, avec un soutien langagier, ils rejoignent les classes d'accueil du Mail au secondaire.

Page 5

## Réformes en cascade

Le processus d'harmonisation scolaire en marche en Suisse s'accompagne à Neuchâtel d'une réflexion sur la suppression des filières au secondaire obligatoire. Horaires blocs, anglais dès la 7<sup>e</sup> le point sur les changements déjà intervenus et à venir.

Pages 8-9

## Trouver sa voie

Pour aider les jeunes à s'orienter au mieux au terme de leur scolarité obligatoire, toute une série d'actions sont mises sur pied de la 8<sup>e</sup> à la 11<sup>e</sup>. En 10<sup>e</sup>, les élèves suivent notamment une période par semaine « d'éducation au choix », sur un semestre.

Page 12

## Un métier sous-estimé

« On doit de plus en plus faire de l'éducation au détriment de l'instruction. » Rencontre avec Audrey Hiertzeler, une jeune enseignante primaire du collège de Vauseyon, qui nous parle de son métier et des difficultés rencontrées.



Page 16

## Prochaine parution

Le prochain numéro de Vivre la ville paraîtra le mercredi 21 décembre 2011.

## Le syndicat intercommunal de l'EORÉN régira dès 2012 l'ensemble de la scolarité obligatoire



Depuis septembre dernier, la plupart des cours de récréation de la commune sont équipées de paniers de jeux.

# La réforme se prépare

**Séances de préparation, informations aux parents et mise en place d'un calendrier: la réforme du système scolaire obligatoire est en marche à Neuchâtel. Les quinze communes membres du syndicat intercommunal de l'Ecole secondaire régionale de Neuchâtel (ESRN) ont toutes accepté de modifier son règlement général. A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2012, le syndicat étendra ses compétences à l'ensemble de la scolarité obligatoire. Cette école sera rebaptisée EORÉN pour Ecole Obligatoire de la Région de Neuchâtel.**

« Cette régionalisation de l'école obligatoire n'est pas une mesure prévue par le concordat HarmoS », précise Xavier Humair, sous-directeur des Ecoles primaires de la Ville de Neuchâtel. La volonté de réformer le système scolaire obligatoire provient du Département cantonal de l'éducation, de la culture et des sports. Le but : professionnaliser les directions d'établissements scolaires en organisant l'ensemble de la scolarité obligatoire en cercles scolaires. Dès janvier 2012, le cercle de la région de Neuchâtel comptera cinq centres (la Côte, les Terreaux, le Mail, le Bas-lac et le centre des Deux-Thielles) pour un total de 7500 élèves, soit environ 1500 par centre.

### Extension des directions

« Dans les écoles de village, il n'y avait pas de direction. Les inspecteurs scolaires et les conseillers communaux

assumaient cette tâche », explique Maurice Ruedin, directeur des Ecoles de la Ville de Neuchâtel. Un directeur sera engagé à temps plein à la tête de chacun des cinq centres de l'EORÉN. Ils seront tous accompagnés par trois directeurs-adjoints, soit un par cycle. En effet, la scolarité obligatoire comporte onze années découpées en trois cycles, soit les degrés 1 à 4, 5 à 8 et 9 à 11. « Les directeurs de centre entretiendront des contacts réguliers avec les autorités politiques alors que les directeurs-adjoints assumeront des responsabilités plus pédagogiques », commente Maurice Ruedin. Les cinq équipes de directions auront pour tâche d'établir une certaine unité au sein de l'EORÉN.

### Meilleur suivi pour les élèves

Avec la création de l'EORÉN, les élèves seront suivis durant leurs onze années de scolarité obligatoire par la même équipe de direction. « Cette régionalisation atténuera la coupure qui existe actuellement entre les niveaux primaire et secondaire », explique le directeur des Ecoles de la commune. Les élèves seront envoyés dans les établissements scolaires les plus proches de leur domicile. Leurs parents recevront ultérieurement une circulaire les informant du centre duquel dépendra leur enfant. Les instances dirigeantes de cette nouvelle entité seront désignées en janvier prochain et auront jusqu'au mois d'août pour s'organiser. (ak)

## Extension du Conseil des parents

Le Conseil des parents et celui des enseignants ont vu le jour en 2009 sous l'impulsion de l'ancien conseiller communal, Daniel Perdrizat. Tous deux chapeautés par le Conseil d'établissement scolaire, ils permettent aux parents comme aux enseignants de faire part de leurs préoccupations à propos du fonctionnement des écoles primaires de la Ville de Neuchâtel. Depuis septembre dernier, la plupart des cours de récréation de la commune sont équipées de sacs de jeux pour égayer la pause des petits. Le Conseil des parents est à l'origine de cette

proposition. Un groupe de travail a été mis sur pied pour assurer la pérennité des deux conseils dans le cadre de la réforme du système scolaire obligatoire. Les deux conseils devraient être maintenus et leurs compétences ne s'étendraient plus seulement aux écoles primaires de la Ville de Neuchâtel, mais également aux écoles secondaires des collèges du Mail, des Terreaux et de la Côte. « Nous espérons vivement que cette extension se concrétise dans le cadre de la création de l'EORÉN », indique Albert Chevalley, président du Conseil des parents. (ak)



Plusieurs mesures sont mises en place durant la scolarité obligatoire pour venir en aide aux élèves en difficulté

# Soutien aux élèves

Les élèves de 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> années qui se sentent peu à l'aise dans leur corps bénéficient d'un soutien par le mouvement. Deux enseignantes se déplacent dans les différents collèges de la Ville de Neuchâtel pour dispenser une période de cours tous les quinze jours. Cette leçon, subventionnée par l'Etat, fait partie des nombreuses mesures mises en œuvre pour soutenir les élèves en difficulté durant leur scolarité obligatoire. Petit tour d'horizon.

«On a souvent tendance à croire que tout va mal, mais en règle générale la majorité des classes vont bien», assure Maurice Ruedin, directeur des Ecoles primaires de la Ville de Neuchâtel. Si la plupart des élèves ne rencontrent aucun problème durant leur parcours scolaire, certains doivent faire face à des difficultés plus ou moins importantes.

## Soutenir pour mieux évoluer

Les écoles primaires de la Ville de Neuchâtel proposent trois fois par semaine des devoirs surveillés sur inscription. «Les devoirs surveillés ne constituent pas une mesure d'aide, mais plutôt un accompagnement», précise Patricia Sester, sous-directrice des Ecoles primaires de la commune.

Dans chaque collège, quelques maîtres sont à disposition pour soutenir les élèves en français ou en mathématiques. Chaque classe, du degré 3 à 7, a droit à une période de soutien pédagogique par semaine. Les élèves signalés sont sortis de leur classe pour bénéficier de cette aide. «Si les difficultés d'un élève persistent, nous proposons parfois de le faire redoubler pour qu'il retrouve ses marques», ajoute Xavier Humair, sous-directeur des Ecoles primaires. Si les problèmes de l'élève sont liés à un trouble de l'apprentissage tel que la dyslexie, la dysphasie ou la dyscalculie, l'école conseille aux parents de se rendre chez des spécialistes pour établir un bilan.

## Intégration d'élèves en difficulté

Les élèves atteints de dysphasie, de mal voyance ou encore de trisomie ont la possibilité de bénéficier d'un soutien spécialisé au sein de leur classe. Un spécialiste les accompagne durant deux à quatre périodes par semaine parmi les autres élèves. «Dans l'ensemble, l'intégration des élèves en difficulté se passe bien», indique Maurice Ruedin. Et de poursuivre: «Le soutien apporté à ces enfants n'est pas suffisant. Je suis favorable à l'intégration à condition qu'elle ne se déroule pas au détriment

de la classe». La Ville de Neuchâtel compte également cinq classes de développement pour les enfants en grande difficulté scolaire. Elle compte chacune 8 à 10 élèves. «Les élèves sont revalorisés: ils ne sont plus considérés comme les cancrès de la

classe», explique Xavier Humair. Ces classes de développement permettent à chaque élève de progresser à son rythme. Si les difficultés s'avèrent encore trop conséquentes, les enfants peuvent être dirigés vers des institutions spécialisées. (ak)



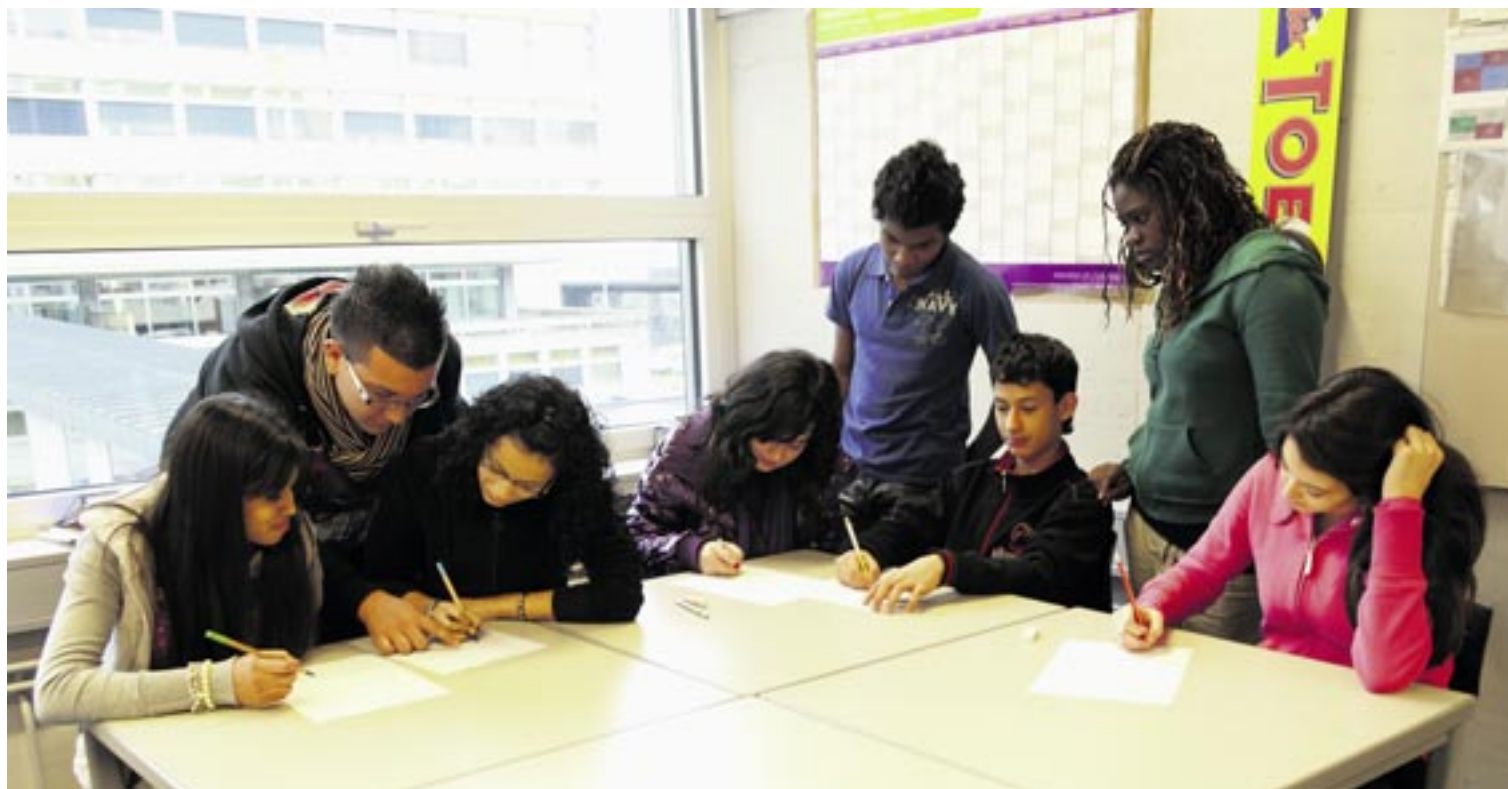
«On a souvent tendance à croire que tout va mal, mais en règle générale la majorité des classes vont bien», assure le directeur des Ecoles primaires de la commune.

• Photo: archives



Si les problèmes de l'élève sont liés à un trouble de l'apprentissage, l'école conseille aux parents de se rendre chez des spécialistes pour établir un bilan. • Photo: archives

 Les Ecoles de la Ville accueillent chaque année de nombreux élèves migrants



Le Centre professionnel du littoral neuchâtelois accueille une vingtaine de jeunes migrants, trop âgés pour se rendre à l'école secondaire.

# « Il était fou de joie »

« Un jour, un petit gosse âgé de 8-10 ans a débarqué pour la première fois à Neuchâtel. Cet enfant africain n'avait jamais été scolarisé. Il était émerveillé par tout ce qu'il voyait : l'eau qui coulait du robinet, les crayons de couleurs, le dessin. Il était fou de joie », se souvient Maurice Ruedin, directeur des Ecoles primaires de la Ville de Neuchâtel, à propos de l'arrivée d'un élève migrant. Chaque année, les établissements scolaires de la commune accueillent des enfants provenant de l'étranger. Leur intégration se passe de différentes manières en fonction de l'âge de leur venue.

Si l'élève allophone arrive avant la 3<sup>e</sup> année scolaire, il est intégré dans une classe sans mesure particulière. Des degrés 3 à 7, les élèves étrangers font également partie de classes ordinaires. Ils suivent en parallèle des leçons de soutien langagier à raison de deux fois deux périodes par semaine. « Au départ, ces cours leur donnent l'occasion de découvrir la langue et après de consolider leurs connaissances langagières », indique Maurice Ruedin. Les enfants étrangers bénéficient de ce soutien durant une à deux années en fonction de leur adaptation. « L'intégration de ces élèves dépend notamment du

motif de leur venue et de leur communauté », ajoute le directeur.

### Des classes à la demande


Les Ecoles de la Ville de Neuchâtel ouvrent ces classes de soutien langagier en fonction de la demande. « Une classe peut même ouvrir en cours d'année si plusieurs enfants migrants arrivent en même temps », précise Maurice Ruedin. A l'heure actuelle, les collèges de Vauseyon, de la Promenade, de Serrières et du Crêt-du-Chêne sont tous dotés de classes de soutien langagier. Elles comportent chacune entre 6 et 8 élèves issus de 60 nationalités différentes. « Nous incitons les enseignants à sortir de l'école pour une balade en forêt ou pour une escapade au marché de manière à enrichir leurs leçons », ajoute Patricia Sester, sous-directrice des Ecoles primaires de la Ville. L'école a pour objectif d'établir un lien avec ces familles qui ne parlent pas toutes le français.

### En secondaire

Au niveau secondaire, les élèves migrants intègrent une classe d'accueil pour deux ans. Ils sont tous regroupés au collège du Mail et répartis dans quatre classes différentes. Trois professeurs leur enseignent le français, les mathématiques et l'an-

glais. Lors de l'arrivée d'un nouvel élève, les enseignants reçoivent ses parents pour établir un contact. Chaque élève suit un horaire personnalisé. Lorsqu'il commence à maîtriser la langue française, il est intégré dans une classe ordinaire pour la gymnastique ou le dessin dans le centre secondaire le plus proche de son

domicile. « On relève cette année une arrivée importante d'enfants migrants dans le bassin du littoral neuchâtelois », indique François Visinand, directeur du collège du Mail. Le Mail a récemment engagé un enseignant supplémentaire pour palier à l'augmentation de l'effectif qui est passé de 15 à 37 élèves. (ak)

 **Après l'école obligatoire**

Etre à l'heure, s'excuser en cas de maladie, payer son trajet en bus : ces éléments qui peuvent paraître anodins, ne le sont pas forcément pour les jeunes migrants. « Il faut arrêter de croire que tout le monde pense comme nous », assène Pascal Helle, enseignant et instigateur des classes de jeunes en transition (JET) au Centre professionnel du littoral neuchâtelois. Ouvertes aux jeunes migrants qui sont trop âgés pour se rendre à l'école secondaire, ces classes ont vu le jour il y a douze ans pour répondre à un manque. Elles sont destinées aux migrants de plus de 15 ans qui visent une formation professionnelle. Pour intégrer une classe JET, le jeune migrant doit posséder une base de français équivalent à trois mois de cours. Outre les branches traditionnelles comme le français, les mathématiques et la bureautique, les jeunes participent aussi à des visites pour apprendre à mieux connaître l'histoire et la culture régionale. Ils apprennent également à élaborer un dossier de candidature pour trouver un travail. Les classes JET prévoient deux modules : l'un à temps complet à l'école et l'autre en formation duale, soit deux jours en entreprise et le reste à l'école. « De manière générale, on ne tient pas assez compte des connaissances et du parcours des jeunes migrants », constate Pascal Helle. Et d'ajouter : « On aurait avantage à réfléchir à une manière de les valoriser ». (ak)



# 27.-

*Aquarelles de Dadou Gête,  
artiste peintre dans le Jura neuchâtelois  
Recettes de cuisine de Nicole Girod*

### **Les Délices du Lou...**

Une belle amitié a jailli entre Nicole et Dadou, qui se sont rencontrées sous le soleil de la Dôme provençale, autour d'une bonne table. La première est hôtesse à la «Bergerie du Lou», la seconde est artiste-peintre dans le Jura Suisse. Ces deux talents se sont rejoints pour permettre la réalisation de cet ouvrage, qui compte 22 recettes originales teintées de soleil. Beauté du site, gourmandise et enthousiasme sont au rendez-vous pour le plus grand plaisir de nos sens.

Ouvrage de 40 pages intérieures au format 24 x 21 cm, impression en quadrichromie sur papier my 360° SENDme blanc sans filigrane 160 gm<sup>2</sup>, couverture imprimée en quadrichromie sur papier my 360° SENDme blanc sans filigrane 250 gm<sup>2</sup>, reliure Wiro.



## **Bulletin de commande**

à envoyer aux Editions H. Messeiller SA, case postale 95, 2006 Neuchâtel, [edition@messeiller.ch](mailto:edition@messeiller.ch)

..... ex. de l'ouvrage «**Les Délices du Lou...**» de Dadou Gête au prix de **Fr. 27.-**.

(TVA 2,5% incl.), frais de port et d'emballage en sus.

Nom: \_\_\_\_\_

Prénom: \_\_\_\_\_

Rue et N°: \_\_\_\_\_

NP et localité: \_\_\_\_\_

Téléphone: \_\_\_\_\_

E-mail: \_\_\_\_\_

Date: \_\_\_\_\_ Signature \_\_\_\_\_



« Une maîtresse - une langue »: c'est le principe de l'expérience pilote d'immersion en allemand

# Un bain langagier précoce

Depuis la dernière rentrée, le canton de Neuchâtel expérimente l'enseignement de l'allemand à l'âge de 4 et 5 ans par l'immersion. En ville, deux classes pilotes ont été constituées sur inscription aux collèges de la Promenade et des Parcs. Les enfants ont deux enseignantes, qui se partagent la semaine. L'une parle en français et l'autre uniquement en allemand, sauf situation particulière !

«L'allemand n'est pas considéré comme une discipline scolaire, mais utilisé comme langue d'enseignement», souligne Patricia Sester, sous-directrice des Ecoles primaires. Cette immersion précoce permet aux enfants de s'imprégner progressivement de la langue étrangère, afin de favoriser plus tard son apprentissage. Les élèves ont le choix de s'exprimer en français ou en allemand.

«Ma fille Emmy craignait au départ de ne rien comprendre, mais elle n'a pas du tout été perdue», témoigne sa maman Mélanie Simonet. L'enseignante bilingue, Elisabeth Clerc, répète beaucoup et joint le geste à la parole. Elle apprend aux enfants comptines et chansons en allemand. Mine de rien, un petit vocabulaire leur vient naturellement: ils connaissent les chiffres, les couleurs et savent par exemple demander d'aller aux toilettes.



Pour se faire comprendre, l'enseignante Elisabeth Clerc répète beaucoup et appuie ses mots par des gestes.

## Fort demande

Au départ, l'ouverture d'une seule classe était prévue mais la demande a été telle qu'une seconde a été créée, se félicite Patricia Sester. Les enfants déjà bilingues français-allemand ont aussi été acceptés, sans que la préférence leur soit donnée. Chaque classe

comporte par ailleurs un ou deux élèves allophones. Pour eux, tout dépend du degré de maîtrise de leur langue maternelle.

L'expérience sera reconduite comme prévu à la prochaine rentrée scolaire, puis ce sera l'heure du bilan. A noter qu'un autre projet pilote d'al-

lemand par immersion est en cours au niveau secondaire. Trois classes du Centre scolaire du Bas-Lac, à Marin et St-Blaise se voient dispenser environ 30% de leur temps d'enseignement en allemand dans les disciplines suivantes: monde contemporain et citoyen-neté, économie familiale et gym. (ab)



## Agenda culturel

### Galleries et musées

**Bibliothèque Publique et Universitaire** (place Numa-Droz 3), exposition permanente «Archives Jean-Jacques Rousseau». Ouvert lu-ve de 9h à 11h30/14h à 17h (s'adresser à l'accueil), sa sur rendez-vous, di fermé. Jusqu'au 31 mars 2012, exposition *La Regalissima Sedes* de Neuchâtel ou la naissance d'un monument.

**Musée d'art et d'histoire** (esplanade Léopold-Robert 1), exposition permanente, legs Yvan et Hélène Amezdroz. Dès le 3 avril, exposition «Neuchâtel: une histoire millénaire». Jusqu'au 12 février 2012, exposition «Confrontations - Tout ce que j'aurais toujours voulu faire et que pourtant je

n'ai jamais fait». Ouvert ma-di de 11 à 18h. Entrée libre le mercredi.

Jusqu'au 8 janvier 2012, exposition «Tell, l'assassin...».

**Galleries de l'histoire** (av. DuPeyrou 7), exposition semi-permanente des maquettes historiques.

Exposition de photographies: «Une ville en mouvement». Ouvert me et di de 13 à 17h ou sur rendez-vous.

Entrée libre, sauf mardis du musée et expos temporaires.

**Musée d'ethnographie** (rue St-Nicolas 2-4), jusqu'au 2 février 2012, exposition «Ultimitem». Ouvert ma-di de 10 à 17h. Entrée libre le mercredi.

**Muséum d'histoire naturelle** (rue des Terreaux 14), jusqu'au 21 décembre 2012, exposition «Sacree science!

Croire ou savoir...». Ouvert ma-di de 10 à 18h. Entrée libre le mercredi.

**Centre d'art Neuchâtel CAN** (rue des Moulins 37), jusqu'au 22 décembre, exposition «Du désert et des oasis», Rebecca Bournigault et Jean-Baptiste Ganne. Ouvert me-di de 14 à 18h, jeudi de 14 à 20h.

**Centre Dürrenmatt** (Pertuis-du-Sault 74), jusqu'au 18 décembre, exposition «My-Thology», d'Elodie Pong. Ouvert me-di de 11 à 17h. [www.cdn.ch](http://www.cdn.ch)

**Galerie Ditesheim** (rue du Château 8), jusqu'au 23 décembre, exposition Pierre Edouard, sculptures, dessins, gravures. Ouvert ma-ve de 14 à 18h30, sa de 10 à 12h et de 14 à 17h, di de 15 à 18h.

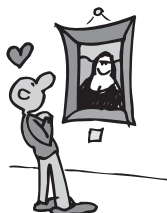
**Galerie Quint-Essences** (rue du Neubourg 20), jusqu'au 23 décembre,

exposition «Entre les deux mon cœur balance...» de Gianni Bucher et Anouk Pittet. Ouvert ma de 14 à 18h, me-sa de 9 à 12h et de 14 à 18h.

Jeudi 15 décembre à 18h, concert avec Dominika Szlezzynger, pianiste, et Hubert Niewiadomski, baryton. Entrée libre, collecte.

### Théâtre

**Théâtre de la Poudrière** (quai Godet 22), samedi 17 et dimanche 18 décembre à 14 heures: «La vraie fiancée», d'Olivier Py, travail des ateliers théâtre pour enfants. Entrée libre, collecte. A 17 heures: «Calamity Jane», travail des ateliers théâtre pour adolescents. Entrée libre, collecte. Organisation: Théâtre à tous les étages.





La mise en place d'HarmoS et du Plan d'étude romand s'accompagne d'une réflexion de fond sur les filières

# Vent de réformes sur l'école

La scolarité obligatoire est en pleine mue dans le canton de Neuchâtel. Parallèlement à la mise en œuvre du concordat HarmoS, qui vise à harmoniser les différents systèmes scolaires cantonaux, le Département de l'éducation, de la culture et des sports (DECS) a engagé une réflexion de fond sur la suppression des filières au niveau secondaire. Le point sur les changements déjà intervenus et à venir.

Principale nouveauté liée à l'entrée en vigueur d'HarmoS à la dernière rentrée, l'école est devenue obligatoire dès quatre ans révolus, la date butoir étant fixée au 31 juillet. « A Neuchâtel, cela a entraîné l'ouverture de quatre classes supplémentaires », explique le directeur des Ecoles primaires Maurice Ruedin. A cet âge, les enfants bénéficient par ailleurs de 16 périodes par semaine, contre 10,5 auparavant. Ils effectuent leur première année avec des « grands » de cinq ans dans des classes mixtes. Jusqu'en 2010-2011, celle-ci représentaient déjà entre 50 et 60% des classes enfantines à Neuchâtel.

## Onze ans d'école obligatoire

L'appellation des années a également changé. On ne parle plus d'école enfantine, mais de 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> HarmoS.

A six ans, les enfants n'entrent plus en 1<sup>re</sup> primaire, mais poursuivent leur cursus en 3<sup>e</sup> pour le terminer, sauf accident de parcours, à l'âge de 15-16 ans en 11<sup>e</sup>. A titre d'exemple, les élèves qui étaient en 3<sup>e</sup> primaire l'an dernier ont passé directement en 6<sup>e</sup> à la rentrée. Dès août 2013, la 8<sup>e</sup> année, actuelle année d'orientation, sera par ailleurs rattachée au primaire et non plus au secondaire. HarmoS prévoit en effet un nouveau découpage de la scolarité obligatoire en deux cycles primaires de quatre ans chacun (1<sup>re</sup> à 4<sup>e</sup>; 5<sup>e</sup> à 8<sup>e</sup>) et un cycle secondaire de trois ans (9<sup>e</sup> à 11<sup>e</sup>).

## Anglais dès la 7<sup>e</sup>

Dès la rentrée 2013, les petits Neuchâtelois, comme tous les autres élèves romands, commenceront par ailleurs à apprendre l'anglais en 7<sup>e</sup> déjà, soit deux ans plus tôt qu'aujourd'hui. Contrairement à l'allemand, enseigné dès la 5<sup>e</sup> depuis près de dix ans à Neuchâtel, ces deux périodes hebdomadaires ne seront pas forcément dispensées par des maîtres primaires généralistes, mais par des enseignants spécialisés, qui sont en train d'être formés. Cet apprentissage précoce est testé depuis la dernière rentrée dans huit classes du Centre scolaire des Cerisiers à Gorgier et St-Aubin.

## Objectifs communs

L'harmonisation en marche en Suisse touche également au contenu de l'enseignement. Pionniers en la matière, les cantons romands ont ainsi adopté un plan d'étude commun, dont la mise en œuvre a débuté à la dernière rentrée à Neuchâtel. Une certaine autonomie est toutefois laissée aux cantons, notamment concernant le choix des manuels. Pour vérifier si les attentes fondamentales fixées pour chaque fin de cycle pour chaque discipline sont atteintes, des évaluations romandes sont prévues.

## Plus d'heures d'école

L'introduction de ce Plan d'études romand a nécessité le renforcement de la grille horaire dans le canton. Par rapport aux Valaisans, les petits Neuchâtelois passent en effet l'équivalent d'une année de moins sur les bancs de l'école obligatoire. Outre les deux périodes d'anglais introduites en 7<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup> ainsi qu'une troisième heure de gym en 11<sup>e</sup>, ce renforcement correspond à 11 périodes supplémentaires sur l'ensemble de la scolarité, avec un accent sur les maths et le français, explique le conseiller d'Etat en charge de l'édu-

cation Philippe Gnaegi. Il interviendra par palier dès la prochaine rentrée.

## Les filières en question

Indépendamment d'HarmoS et du Plan d'études romand, une réflexion est en cours dans le canton sur la suppression des filières au secondaire obligatoire. « L'idée est de valoriser les compétences des élèves plutôt que d'exclure, en remplaçant les filières par deux niveaux d'enseignement pour certaines matières », relève Philippe Gnaegi. Un même élève pourrait ainsi être de niveau A en maths, mais B en allemand. Des possibilités de passage seraient aménagées.

C'est toutefois encore de la musique d'avenir. Le rapport du groupe de travail qui planche sur cette refonte est attendu en février. Une large consultation sera ensuite menée, avant la présentation d'un rapport au Grand Conseil à la fin de l'année. La mise en œuvre interviendrait au plus tôt en 2014, selon Philippe Gnaegi. Les redoublements sont également dans le viseur. Ils resteraient possibles, mais uniquement en fin de cycle. L'idée est d'intervenir en amont, par un système d'appui. (ab)

L'expérience pilote d'horaires blocs en 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> HarmoS au collège de la Maladière satisfait tant les parents que les enseignantes concernées. • Photo: archives



L'introduction d'horaires blocs en ex-

## Quatre périodes

Dès la rentrée 2012, tous les petits Neuchâtelois commenceront et finiront en principe l'école à la même heure, qu'ils soient en classe enfantine ou primaire. En cours de test au collège de la Maladière, les horaires blocs seront en effet généralisés à tous les établissements de la ville. La mesure, qui vise à simplifier la vie des familles et des enfants, concerne pour l'instant uniquement les deux premières années de scolarité obligatoire.

Une précision s'impose d'emblée : les horaires blocs ne signifient pas que les enfants devront rester à l'école le midi. Ils auront simplement quatre périodes d'affilée le matin, contre trois auparavant, explique le directeur des Ecoles primaires Maurice Ruedin. La dotation horaire hebdomadaire reste la même – 16 périodes en 1<sup>re</sup> et 20 en 2<sup>e</sup> –





Désormais obligatoire, l'école ex-enfantine a connu bien des changements à la dernière rentrée. • Photo: archives

fantine sera la principale modification de la rentrée 2012-2013

# odes d'affilée le matin

mais sera concentrée. Concrètement, les «petits» iront à l'école quatre matins par semaine, de 8h15 à 11h40 et auront congé le jeudi. Les grands auront eux tout le mercredi de libre. Outre les quatre matins, ils devront retourner à l'école l'après-midi le lundi et le jeudi, selon l'horaire 13h45-15h25.

Cet aménagement du temps scolaire, prôné par HarmoS, vise à mieux tenir compte des rythmes de vie des familles – en particulier de l'activité professionnelle des parents – et à réduire le nombre de déplacements pour les petits. Fini de jongler entre les horaires différents du cadet et de l'aîné: de la 1<sup>re</sup> à la 7<sup>e</sup>, tous les élèves commenceront et termineront en principe l'école à la même heure le matin et l'après-midi, ce qui n'était pas le cas auparavant. Une période pourra

toutefois élargir par-ci par-là pour les plus grands, qui travaillent parfois en demi-classes.


### Echo positif

Quatre périodes d'école le matin, n'est-ce pas trop long pour des enfants de 4 et 5 ans? Les conditions d'enseignement ne risquent-elles pas de se péjorer? L'expérience en cours dans quatre classes du collège de la Maladière rencontre au contraire un écho très positif, relève Maurice Ruedin. «Les enfants ont davantage de temps pour exploiter les différents ateliers proposés», précisent les enseignantes concernées. «La majorité gère bien leur fatigue et pour notre part, nous adaptons notre enseignement». Il faut notamment veiller à alterner moments de jeux et activités requérant de la concentration.

### Dédoulement

Autre avantage des horaires blocs, les élèves de chaque degré se retrouvent seuls au moins une matinée, ce qui permet de mieux cibler les activités. Les classes de niveau hétérogène permettent certes de favoriser la coopération entre les enfants et l'autonomie, mais comme dans une fratrie, il est important de leur ménager des moments rien qu'à eux. Il faut aussi que l'effectif des classes ne soit pas trop conséquent.

Des ajustements ont été opérés par rapport aux horaires testés à la Maladière. Le jour de congé des 2<sup>e</sup> a été décalé du mardi au mercredi pour une semaine plus équilibrée. Parents comme enseignants ont en outre critiqué le vendredi après-midi d'école, pour des questions de vie familiale mais aussi de fatigue des enfants. (ab)



### Une décision populaire

Relancée par le oui massif du peuple suisse à la révision des articles constitutionnels sur la formation en 2006, l'harmonisation de l'école obligatoire vise à faciliter les déménagements d'un canton à l'autre et à rapprocher le niveau d'exigences. Si le processus est sur de bons rails en Romandie, tel n'est pas le cas en Suisse alémanique. Le concordat a été attaqué avec succès par référendum dans plusieurs cantons, en raison de la scolarisation obligatoire dès 4 ans. Autre difficulté, les cantons ne sont pas parvenus à se mettre d'accord sur la première langue étrangère enseignée aux élèves: l'anglais ou une langue nationale. (ab)



Deux nouvelles structures d'accueil parascolaire ouvertes en moins de six mois à Neuchâtel

# Bientôt aussi pendant les vacances

Pour aider les parents à concilier vie familiale et professionnelle, Neuchâtel a ouvert il y a quinze ans déjà des structures prenant en charge les enfants de 4 à 12 ans en dehors des heures d'école. L'offre a connu un véritable coup d'accélérateur cette année et continuera de s'améliorer. Vœu de longue date des parents, un accueil sera assuré durant une partie des vacances scolaires dès la rentrée 2012.

«Un rapport en ce sens sera soumis prochainement au Conseil général», explique Sylvain Ghirardi, chef du service de la Jeunesse et de l'Intégration. Après une première expérience concluante cet automne, il est prévu de maintenir ouverte au moins une des sept structures d'accueil de la Ville durant six semaines de vacances, en été, à l'automne et à Pâques. Pourquoi pas davantage? D'autres solutions existent, comme le Passeport Vacances l'été, les ateliers «Trop cool les vacances!» du Centre des loisirs, les camps du Service des Sports ou ceux des autorités scolaires à la Rouvraie, relève Sylvain Ghirardi. L'offre doit rester diversifiée et répondre aux besoins des enfants de tout âge.

## 112 places en six mois

Accessibles uniquement aux élèves scolarisés à Neuchâtel, les structures d'accueil sont ouvertes, à une exception près, en continu de 6h45 à 18h45. De multiples activités, au choix de l'enfant, sont proposées dans ces lieux d'éducation, de socialisation et de rencontre, ainsi qu'un accompagnement sur le chemin de l'école pour les plus jeunes. Les tarifs, fixés en fonction des revenus des familles, démarrent à

une dizaine de francs pour la journée complète.

Sous l'impulsion de la nouvelle loi cantonale sur l'accueil des enfants (LAE) et d'HarmoS, la Ville s'est retournée les manches cette année en ouvrant deux nouvelles structures parascolaires en moins de six mois: une de 65 places pour le Collège de la Promenade et une autre de 54 places dans l'ancienne chapelle des Charmettes, pour les bassins scolaires de Vauseyon et des Charmettes. Leur

ouverture a donné un bol d'air bienvenu aux structures d'accueil de la Maladière, des Parcs et de Serrières.

## Du mieux aux Acacias

Après ce coup de collier, la Ville offre désormais 280 places d'accueil pour les écoliers. Il est prévu d'en créer encore une quarantaine d'ici fin 2013 dans trois structures existantes grâce à un réaménagement ou un déménagement, notamment dans le bassin scolaire des Parcs. Neuchâtel atteindrait ainsi pratiquement le taux de couverture de 15% en matière d'accueil parascolaire imposé aux communes fin 2014 par la LAE. Cela équivaut à pouvoir accueillir 30% des écoliers durant deux jours et demi par semaine.

La situation s'améliorera par ailleurs dès mars dans le quartier des Acacias. Suite à une pétition des parents, le Mikado ne sera plus ouvert uniquement à midi mais également quatre demi-journées par semaine. L'accueil à la journée complète interviendra comme prévu courant 2013, au moment du transfert de l'actuelle crèche des Acacias aux Cadolles. (ab)



## Transport des élèves

Les écoles primaires se trouvent en principe dans chaque quartier et les enfants peuvent s'y rendre à pied. Les élèves des classes de développement reçoivent un abonnement Onde Verte tandis que ceux qui participent aux classes d'accueil ou à l'orthophonie ont des cartes à timbrer. Pour se rendre aux écoles secondaires, la Ville finance l'abonnement Onde Verte pour les enfants de familles de condition modeste, si

plus de trois arrêts de bus séparent le domicile de l'élève de l'école, si ce dernier a son domicile légal à Neuchâtel et si ses parents ne bénéficient pas de l'aide sociale. Chaque année, plus d'une centaine d'écoliers reçoivent ces abonnements pour un montant global de 43'000 francs. Les demandes sont à adresser au Service de la Jeunesse & de l'Intégration, rue de Tivoli 2. Renseignements au 032 717 74 40. (mg)



La villa Yoyo accueille gratuitement les enfants les après-midi après l'école aux Charmettes

# Quel avenir pour la villa Yoyo?

Sous l'impulsion de l'Union cadette neuchâteloise (UCN), la première villa Yoyo de Suisse romande voyait le jour

il y a dix ans à Neuchâtel, dans un cabanon aux Charmettes. A l'image des Centres de loisirs pour les adoles-

cents, elle offre aux enfants d'âge infantile et primaire un endroit où venir jouer, prendre leur goûter ou faire leurs devoirs sous la surveillance de deux animatrices et de bénévoles, le tout gratuitement et sans inscription. De grosses incertitudes pèsent toutefois sur son avenir.

«Nous sommes dans une situation critique», explique l'animatrice responsable Natascha Guenot Chevroulet. La villa Yoyo vit grâce aux dons de particuliers, de clubs services et, surtout, au soutien financier de l'Entraide protestante Suisse (EPER). Or, celle-ci a averti qu'elle ne reconduirait pas son engagement dès 2012, si une solution durable n'était pas trouvée avec un autre partenaire.

La situation préoccupe plusieurs conseillers généraux PLR et PopVerts-Sol, qui ont interpellé fin septembre le Conseil communal sur l'octroi possi-

ble de subventions à la villa Yoyo. Et de rappeler le rôle joué par cette institution en matière d'intégration, de prévention de l'échec scolaire et de la violence, notamment pour les enfants de milieux défavorisés. Elle attire en effet une partie de la population infantile pour laquelle les structures d'accueil communales ne sont pas adaptées.

Une autre incertitude concerne les projets immobiliers actuellement à l'étude aux Charmettes. Le Conseil communal peut-il assurer qu'il y aura toujours une place pour la villa Yoyo? Celle-ci se trouve en effet sur une parcelle mise gratuitement à disposition de l'UCN par la Ville. La réponse du Conseil communal est attendue prochainement. (ab)

**Villa Yoyo, rue Varnoz 1, ouvert de 15h30 à 18h30 le lundi, mardi, jeudi et vendredi et de 14h30 à 18 heures le mercredi.**



Outre les sept structures d'accueil communales, la villa Yoyo ouvre ses portes gratuitement aux enfants tous les après-midis après l'école.

A propos...



## Sept sur sept?

L'Histoire est-elle un éternel recommencement? On peut l'affirmer lorsqu'il s'agit de désigner, par les Chambres fédérales, un ou des membres du Conseil fédéral. Les manœuvres électorales sont légions, légendaires, presque pacifiques, même si la fameuse période qui précède l'élection est dénommée « la nuit des longs couteaux ». Autant de questions, autant d'incertitude et de compromis, de surprises parfois. Dans quel ordre se déroulera la bataille d'aujourd'hui?

Les 246 parlementaires assumeront ce choix pour la législature à venir. C'est leur responsabilité. Mais que pourrait changer une élection par le peuple si le Parlement a déjà besoin de tant de forces pour se déterminer? Qu'apporteraient de plus 7 millions de citoyens pour élire 7 personnes, sinon démagogie et paillettes? Au-delà de l'application d'une formule magique, quoique revisitée, mise progressivement à mort, nous souhaitons que les parlementaires fédéraux fassent un choix cohérent, celui du bon sens, pour que notre pays, isolé sur un fragile radeau au centre de la tempête européenne, navigue sereinement à destination du rivage salvateur. Puissent-ils s'écouter, s'entendre. Et cinq sur cinq!

Rémy Voirol

### Les lundis des mots

**Lundi 19 décembre à 20 heures** à la Galerie YD (rue Fleury 6), l'impro sous rayon X.

Pour connaître les dessous du théâtre d'improvisation!

Par les comédiens de la Ligue d'Impro de Neuchâtel.

### Energie

#### Contrôle des installations de chauffage

Semaine du 5 au 11 décembre 2011

- Température extérieure moyenne: 6.7° C.
- Degrés-jours: 92.8 DJ.

**Renseignements complémentaires:** [www.ne.ch/Energie](http://www.ne.ch/Energie), rubrique **Climat-Consommation** ou au **Service de l'énergie et de l'environnement**, tél. 032 889 67 20.

# La Ville officielle

### Offre d'emploi

Afin de compléter son équipe et dans le cadre de la mise en place d'un atelier d'animation, la Direction de la culture de la Ville de Neuchâtel, recherche un/une:

## médiateur(trice)/animateur(trice) pour le Jardin botanique de l'Université et de la Ville de Neuchâtel

à 30%

Ce poste consiste à concevoir et mener les animations ainsi que les visites guidées et à préparer les documents pédagogiques liés aux présentations et expositions du Jardin botanique. Cette fonction demande une grande flexibilité dans les horaires, de l'autonomie et la capacité de travailler en équipe. Ce travail conviendrait à un(e) biologiste, excellent(e) vulgarisateur(trice), sachant faire preuve d'autonomie, de dynamisme et ayant un très bon sens du contact.

Nous demandons:

- une formation en sciences naturelles (de préférence en botanique et/ou entomologie)
- une excellente connaissance de l'allemand oral
- de l'expérience dans le domaine pédagogique
- une bonne maîtrise des outils bureautiques
- le sens de l'organisation

Entrée en fonction: 1<sup>er</sup> mars 2012 ou date à convenir.

Nous attendons avec plaisir votre lettre de motivation accompagnée des documents usuels (curriculum vitae, copie des diplômes et certificats), **jusqu'au 31 décembre 2011**, à l'adresse suivante:

Jardin botanique de l'Université et de la Ville de Neuchâtel  
Direction  
Pertuis-du-Sault 58  
2000 Neuchâtel

### Lecture et Compagnie

#### Sortir de la solitude par la lecture

Comment tenir compagnie aux personnes qui souffrent de solitude?

Grâce aux lecteurs et lectrices bénévoles qu'elle forme pour remplir cette mission, l'Association Lecture et Compagnie offre à toutes les personnes qui le souhaitent, quels que soient leur âge, leur handicap ou leur maladie, un moment de partage à travers la lecture.

Cette lecture sera choisie par l'auditeur ou l'auditrice en fonction de ses goûts, de ses envies, de ses souvenirs également et elle donnera lieu le plus souvent à un riche échange personnel entre les deux partenaires. Les lectures peuvent avoir lieu à domicile, dans un hôpital, une institution ou tout autre lieu approprié, au rythme choisi par l'auditeur, une fois par semaine, tous les 15 jours. Chaque rencontre dure environ 2 heures.

**Lecture et Compagnie, case postale, 2035 Corcelles, tél. 032 731 70 41 ou 032 724 33 80. [www.lecture-et-compagnie.ch](http://www.lecture-et-compagnie.ch)**



#### Horaires de fin d'année des trois bureaux d'accueil:

Neuchâtel – La Chaux-de-Fonds – Le Locle

#### Fermeture

**Vendredi 23 décembre 2011 à 12h**

#### Réouverture

**Mercredi 4 janvier 2012 à 8 h**

**\*\* Nous vous souhaitons de belles fêtes \*\***

### Renouvellement des autorisations de stationnement illimité

L'année 2012 approche à grands pas. C'est le moment pour les détenteurs de vignettes de faire leur demande de renouvellement pour l'année prochaine, ce qui peut être fait dès ce jour au moyen du site internet [www.policeneuchatel.ch](http://www.policeneuchatel.ch) mais aussi par courrier ou par fax au numéro 032 722 22 29.

La Police rappelle que les pendulaires peuvent stationner gratuitement sur les parkings répartis à l'est, à l'ouest et au nord de la ville pour autant qu'ils possèdent un abonnement général CFF ou un abonnement « onde verte ».

La Direction de la sécurité précise que le plan de stationnement III a pour objectif de permettre à la ville de Neuchâtel de demeurer attrayante pour ses habitants, clients et visiteurs. Il doit également inciter les pendulaires à recourir à la mobilité douce et aux transports publics.

Direction de la sécurité

### L'Administration communale restera fermée vendredi

Le Conseil communal a décidé d'offrir un jour de congé supplémentaire aux employés communaux fortement mis à contribution durant les festivités du Millénaire. C'est la raison pour laquelle les bureaux de l'Administration communale resteront pour partie fermés ce vendredi 16 décembre 2011. Il va de soi en effet que les prestations en cas d'urgence sont garanties tout comme l'accès aux infrastructures publiques telles que les écoles, les structures d'accueil parascolaires, les piscines du Nid-du-Crô et les musées notamment.



Une série de mesures pour trouver sa voie après l'école obligatoire

## Un choix cornélien

« Que vais-je faire plus tard ? » : cette question, tous les jeunes se la posent après leur scolarité obligatoire. Formations professionnelle ou académique, apprentissage ou école à temps plein, le choix est cornélien. L'École secondaire régionale de Neuchâtel (ESRN) met sur pied une série d'actions dans le but d'aider les élèves à choisir leur voie en vue d'exercer une activité professionnelle.

L'ESRN propose plusieurs actions ponctuelles qui permettent de sensibiliser les jeunes à leur avenir professionnel. Durant l'année d'orientation, en 8<sup>e</sup>, les élèves suivent des cours d'options. Ils ont pour tâche de traiter un sujet de leur choix de manière approfondie. « Il arrive qu'un métier soit présenté par le biais de ce cours », explique Enzo Offredi, président du comité de direction de l'ESRN. En 9<sup>e</sup> année, les élèves

ont la possibilité de participer à la Journée « Oser tous les métiers ». Durant le deuxième jeudi du mois de novembre, les filles accompagnent leur père et les garçons leur mère dans leur journée de travail. D'après le directeur, l'ESRN compte 60% de participation lors de cette activité sur inscription.

### Education au choix

Les élèves de 10<sup>e</sup> année prennent part à des leçons d'éducation au choix sur un semestre, à raison d'une période par semaine (voir reportage ci-dessous). Des conseillers de l'Office cantonal de l'orientation scolaire et professionnelle (OCOSP) dispensent une partie de ces leçons. Une visite du Centre professionnel des métiers du bâtiment à Colombier est organisée tous les deux ans en alternance avec une visite à Capa'cité, la cité des métiers. « Les enseignants apprécient et exploitent ces sorties dans leurs

leçons », commente Enzo Offredi. Les différents établissements scolaires du secondaire II ouvrent leurs portes entre les mois de novembre et janvier pour les élèves de 11<sup>e</sup> année. Des séances d'information sur les métiers sont également organisées à leur intention. Le programme complet des séances est disponible sur [www.myorientation.ch](http://www.myorientation.ch). Régulièrement mis à jour, il annoncera prochainement de nouvelles présentations sur les métiers qui auront lieu de février à mai 2012.

### Conseils d'orientation

L'OCOSP propose dès février des consultations individuelles aux élèves de 10<sup>e</sup> année. Les élèves de 11<sup>e</sup> et leurs parents peuvent quant à eux prendre contact en tout temps avec les conseillers. Stages en entreprises, visites et séances d'information sont autant d'actions mises en place pour les aider à

préparer leur avenir scolaire et professionnel. Les conseillers de l'OCOSP passent dans toutes les classes de 10<sup>e</sup> et 11<sup>e</sup> années pour présenter leurs différentes prestations. Outre les séances d'informations, l'office offre son soutien aux élèves qui recherchent une place d'apprentissage. Un atelier est notamment mis sur pied pour permettre aux jeunes de fin de 10<sup>e</sup> ou de début de 11<sup>e</sup> de constituer un dossier de candidature. « Les maîtres de français travaillent beaucoup sur l'élaboration d'un curriculum vitae et simulent des entretiens d'embauche avec leurs élèves », ajoute François Visinand, directeur du collège du Mail. Le site [www.orientation.ch](http://www.orientation.ch) présente les différentes filières existantes après l'école obligatoire. Il contient aussi de précieuses informations sur les métiers et les formations : de quoi opérer son choix avec sérénité pour construire son avenir professionnel. (ak)



Tous les élèves de 10<sup>e</sup> année suivent des leçons d'éducation au choix

## Apprendre à chercher sa voie



Les élèves de la 10M031, par pair, échan- gent des idées de métier en motivant leur choix.

L'école secondaire met en place des cours d'éducation au choix (EAC) depuis deux ans. Destinés à tous les élèves de 10<sup>e</sup> année, toutes filières confondues, ils ont pour but de les sensibiliser à leur avenir professionnel. Les jeunes suivent ces leçons sur un semestre à raison d'une période par semaine. La classe de 10<sup>e</sup> moderne du collège du Mail, 10M031, a pris part à sa leçon hebdomadaire d'EAC mardi 6 décembre à 15h30. Reportage.

« Allez prendre vos classeurs d'EAC », lance Israel Lopez-Serrano à ses élèves. Les jeunes se pressent en direction

d'une étagère en bois, située sur le côté droit du tableau noir. Pendant que les uns saisissent leurs classeurs, d'autres les sortent de leurs pupitres dans un joyeux boucan. Des troussees colorées, des gommes et des cahiers trônent sur les tables. « Profitez de ranger un peu le désordre sur vos tables », ajoute leur enseignant. Chaque élève regagne sa place. Ils attendent tous impatiemment les explications de leur professeur. « Prenez votre fiche 7 à propos de vos idées de métiers », indique-t-il. Les classeurs s'ouvrent, les pages se tournent, un stylo tombe par terre. « J'ai perdu ma

feuille », souffle une élève aux longs cheveux foncés à sa voisine de table. Elle s'agite, cherche dans son classeur, dans son pupitre, en vain. « Elle est là », s'exclame l'enseignant qui pointe la première page de son classeur.

### Que veux-tu devenir plus tard ?

« J'aimerais être avocat », explique un garçon à son camarade. « J'aime aider les autres et je suis quelqu'un qui n'abandonne pas », argumente le jeune aux cheveux coiffés en piques. Un dessin qui illustre le métier d'avocat figure dans son classeur. « J'ai envie de faire ce métier depuis que j'ai six ans », continue l'élève sur un ton enjoué. « Mes parents ont plusieurs amis qui sont avocats. Je me suis tout de suite intéressé à leur travail ». « Changez de place », s'écrie soudain leur enseignant. Les élèves assis du côté droit de la table se lèvent, ils se dirigent vers le pupitre suivant et rebelote, ils décrivent à leurs camarades de classe les avantages et inconvénients de leur métier pour les convaincre d'avoir fait le bon choix. « Je vous arrête là », interrompt Israel Lopez-Serrano.

### Un questionnaire pour en savoir plus

« Qui peut vous aider à faire votre choix », questionne le professeur. « Nos parents, si on veut suivre leurs traces »,

répond l'un d'eux. « L'OCOSP\* », lance encore une jeune fille. « Je vous demande de préparer un questionnaire », explique Israel Lopez-Serrano. « Imaginez quelqu'un que vous pourriez interroger à propos du métier que vous avez choisi ». Les élèves ont tous une feuille lignée blanche sur leurs tables. Certains cherchent des questions dans leurs coins. D'autres comparent avec leurs voisins. Les discussions vont bon train. « Si vous n'arrivez pas à travailler ensemble, je vous sépare », avertit l'enseignant à l'égard de deux élèves bruyants. On chuchote, on écrit, on trace, on efface, mais dans le silence cette fois-ci. « Je vois que quelques questionnaires sont un peu pauvres alors je vous demande à tous de rédiger au minimum dix questions », déclare le professeur. Une élève sèche devant sa feuille blanche. Deux camarades discutent avec leurs fiches noircies de questions posées devant eux. « Driiiiiing. » « Bon je récupère vos questionnaires », conclut l'enseignant, dont la voix est masquée par le chahut des élèves qui rangent leurs affaires à la hâte. (ak)

\* OCOSP : Office d'orientation scolaire et professionnelle.

**La Ville sportive**

**Hockey sur glace**

**Patinoires du Littoral**

Mercredi 14 décembre (nouvelle halle) 20h, EHC Ins-CP Plateau de Diesse, 4<sup>e</sup> ligue.

Samedi 17 décembre, 11h30, HC Neuchâtel-Futur-CP Fleurier, moskitos A.

A 20h, HC Serrières-Peseux-CP Fleurier, 2<sup>e</sup> ligue.

Dimanche 18 décembre (nouvelle halle), 17h, HC Neuchâtel-Futur-HC Saint-Imier Sonceboz, LNC féminine.

A 19h30, HC Le Landeron-HC Reuchenette, 4<sup>e</sup> ligue.

Mardi 20 décembre (nouvelle halle) 20h, HC Université Neuchâtel-HC Franches-Montagnes, 1<sup>re</sup> ligue.

Mercredi 21 décembre, 18h45, HC Neuchâtel-Futur-HC Franches-Montagnes, minis A.

Mercredi 21 décembre (nouvelle halle), 19h45, HC Université Neuchâtel-EV Bomo, LNA féminine.

**Handball**

Samedi 17 décembre, halle de sport de la Riveraine, 13h, HBC Neuchâtel-HBC Lancy, M17 garçons.

**Basketball**

Dimanche 18 décembre, halle A, salle N° 1, 2 et 3 de la Maladière, 8h, MJ basket, tournoi U12.

**Volleyball**

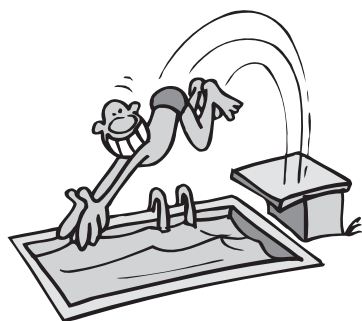
Samedi 17 décembre, halle A, salle N° 4 de la Maladière, 13h, NUC I-VBC Val-de-Travers, M19 féminine. A 16h, NUC III-VBC Les Ponts-de-Martel, 2<sup>e</sup> ligue féminine.

**Piscines du Nid-du-Crô**

Lundi-vendredi 8h-22h, samedi 8h-21h, dimanche 9h-20h. Tél. 032 717 85 00.

**Fermeture exceptionnelle jeudi 15 décembre dès 18 heures (sortie de l'eau à 17h30).**

**Samedi 17 décembre, fermeture à 19 heures (sortie de l'eau à 18 heures) en raison d'un match de waterpolo.**



# La Ville officielle

**Enquêtes publiques**

Demande de Monsieur Roberto Binda, architecte à Neuchâtel (Bureau d'architecture BindaR Sàrl), d'un permis de construire pour l'installation temporaire de 16 modules préfabriqués à la route des Gouttes-d'Or, article 2601 du cadastre de La Coudre à Neuchâtel, pour le compte de la Société MIG Bank SA.

Demande de Monsieur Laurent Castella, architecte à Neuchâtel (Bureau d'architecture Laurent Castella), d'un permis de construire pour la démolition et la reconstruction d'une annexe 3, passage Pierre-qui-Roule, article 6772 du cadastre de Neuchâtel, pour le compte de Madame et Monsieur Fabienne et André Crelier.

Demande de la Société Viteos SA, d'un permis de construire pour le remplacement d'une conduite d'eau et la pose d'une conduite de gaz au chemin des Valangines, articles 16221 et (13641) du cadastre de Neuchâtel.

Demande du Service des parcs et promenades de la Ville de Neuchâtel, d'un permis de construire pour l'aménagement de 4 places de parc au chemin de Serroue, article 9311 du cadastre de Neuchâtel, pour le compte du Service des domaines de la Ville de Neuchâtel.

**Les plans peuvent être consultés du 2 décembre 2011 au 17 janvier 2012, délai d'opposition.**

Demande de Monsieur Christopher Pannett, architecte à Berne (Pannett & Locher Architectes Sàrl), d'un permis de construire pour la rénovation d'un immeuble d'habitation 31-33, chemin de Gratte-Semelle, articles 10625 et 10626 du cadastre de Neuchâtel, pour le compte de Monsieur Gilbert De Meuron.

Demande de Monsieur Philippe Rognon, d'un permis de construire pour la mise en conformité d'un couvert réalisé sans autorisation et pour l'installation de capteurs solaires à la rue de l'Orée 76, article 13824 du cadastre de Neuchâtel.

Demande de Monsieur André Erard, architecte à Neuchâtel (Atelier d'archi-

itecture Monnier-Erard SA), d'un permis de construire pour l'installation d'un ascenseur à l'intérieur de l'immeuble 61, rue des Saars, article 8577 du cadastre de Neuchâtel, pour le compte de Madame Claudine Fischer-Dreyer.

**Les plans peuvent être consultés du 9 décembre 2011 au 24 janvier 2012, délai d'opposition.**

Demande de Monsieur Jean-Pierre Wildhaber, architecte à Corcelles (Bureau Wildhaber & Maillard), d'un permis de construire pour l'agrandissement d'une usine 17, rue de Monruz, article 1488 du cadastre de La Coudre à Neuchâtel, pour le compte de la Société G. et E. Bouille SA.

Demande de Monsieur Serge Gard, architecte à Fenin (Maison d'architecture), d'un permis de construire pour la transformation d'une surface commerciale et la suppression d'une arcade: adaptation du projet: ouvertures supplémentaires en toiture et en façade et surélévation d'un volume de liaison (seules les modifications apportées au projet mis à l'enquête publique du 1.7 au 1.9.2011 peuvent faire l'objet d'opposition).

Demande de Monsieur Léo Cuche, architecte à Neuchâtel (Atelier d'architecture Bär SA), d'un permis de construire pour la transformation d'une maison familiale et la création d'un canal de fumée et de fenêtres en toiture 15, chemin de Serroue, article 6149 du cadastre de Neuchâtel, pour le compte de Madame et Monsieur Caroline et Thomas Pilloud.

**Les plans peuvent être consultés du 16 décembre 2011 au 31 janvier 2012, délai d'opposition.**

**Seuls les délais, indications et données publiés dans la Feuille Officielle cantonale font foi.**

**Les dossiers soumis à l'enquête publique peuvent être consultés au Service des permis de construire, fbg du Lac 3, 2<sup>e</sup> étage.**

**Les oppositions éventuelles doivent être adressées au Conseil communal, sous forme écrite et motivée.**

**Service des permis de construire**

**Echo**

■ Le Conseil communal a adressé ses félicitations et ses vœux à M<sup>me</sup> Florentine Kehrer, à l'occasion de son entrée dans sa 103<sup>e</sup> année.

**La Ville sportive (suite)**

**Patinoires du Littoral**  
(du 15 au 21 décembre)

**Piste principale**

je: 9h-11h45/13h45-15h45 public.  
ve: 9h30-11h45/13h45-15h45 public.

sa: 13h45-16h30 public.

di: 10h15-11h45/13h45-16h30, 12h-13h30 hockey libre.

lu/ma: 9h-11h45/13h45-15h30 public.

me: 9h-11h45/13h45-16h45 public, 14h15-16h15 hockey libre.

**Halle couverte**

je/ve/sa/di/lu/ma: -  
me: 9h-11h45/13h45-16h15 public.

**Tchoukball Club Neuchâtel**

Entraînement tous les jeudis: juniors de 18h à 20h; adultes de 20h à 22h, à l'EM Maladière, halle A, salle N° 3, 4<sup>e</sup> étage  
Contacter le secrétariat: tél. 078 712 34 74.

**Amis-Gym Neuchâtel (dames et seniors)**

Leçons tous les mercredis: seniors de 19h à 20h; dames de 20h à 21h30, salle de gymnastique des Terreaux, à Neuchâtel  
Contacter la présidence: tél. 032 841 28 49.

**Exposition à la Case**

La Case à chocs retrace ses 20 ans d'existence au travers d'une exposition aménagée dans la salle des 25 Cuves, à la rue du quai Philippe-Godet 20. Les visiteurs peuvent y découvrir des textes, des images d'archives, un répertoire de 90 morceaux de groupes neuchâtelois qui ont tous joué à la Case et un film qui réunit plusieurs témoignages des personnes qui sont à l'origine de ce lieu mythique. A découvrir les vendredis et samedis entre 16 et 20 heures ou sur rendez-vous jusqu'au 17 décembre. Entrée libre.





## Programme cinéma pour la semaine du 14 au 20 décembre

### APOLLO 1 tél. 0900 900 920

#### HUGO - L'INVENTION DE HUGO CABRET - 3D

1<sup>re</sup> semaine. 7 ans sug. 10 ans.  
VF me au ma 18h, 20h30, ve/sa 23h.  
Apollo 2: VF me au ma 15h15  
Acteurs: Jude Law, Asa Butterfield, Chloe Moretz.  
Réalisateur: Martin Scorsese.

#### HAPPY FEET 2 - 3D

1<sup>re</sup> semaine. 7 ans sug. 7 ans.  
VF me au ve, lu/ma 15h, sa/di 15h45.  
De George Miller.

#### LES AVENTURES DE TINTIN - LE SECRET DE LA LICORNE - 3D

8<sup>e</sup> semaine. 7 ans sug. 10 ans.  
VF sa/di 13h30.  
De Steven Spielberg.

#### LE ROI LION - 3D

1<sup>re</sup> semaine. 7 ans sug. 7 ans.  
VF di 11h.  
De Roger Allers.

### APOLLO 2 tél. 0900 900 920

#### LE CHAT POTTÉ - 3D

3<sup>e</sup> semaine. 7 ans sug. 7 ans.  
VF me au ma 20h15, ve/sa 22h30.  
Arcades: me au ma 15h45.  
Acteurs: Antonio Banderas, Salma Hayek.  
De Chris Miller.

#### DES VENTS CONTRAIRES

1<sup>re</sup> semaine. 12 ans sug. 16 ans.  
VF me au ma 18h15.  
Acteurs: Benoît Magimel, Audrey Tautou.  
De Jalil Lespert.

#### INTOUCHABLES

7<sup>e</sup> semaine. 10 ans sug. 10 ans.  
VF di 10h45.  
Acteurs: François Cluzet, Omar Sy.  
De Eric Toledano.

### APOLLO 3 tél. 0900 900 920

#### HYSTERIA - OH MY GOD!

1<sup>re</sup> semaine. 10 ans sug. 14 ans.  
VF me au ma 15h30, 20h30.  
Acteurs: Maggie Gyllenhaal, Hugh Dancy, Jonathan Pryce.  
De Tanya Wexler.

#### LES NEIGES DU KILIMANDJARO

4<sup>e</sup> semaine. 10 ans sug. 12 ans.  
VF me au ma 17h45.  
Acteurs: Jean-Pierre Darroussin, Ariane Ascaride.  
De Robert Guediguian.

#### IN TIME

4<sup>e</sup> semaine. 12 ans sug. 14 ans.  
VF ve/sa 22h45.  
Acteurs: Justin Timberlake, Amanda Seyfried, Olivia Wilde.  
De Andrew Niccol.

#### OR NOIR

2<sup>e</sup> semaine. 12 ans sug. 12 ans.  
VF di 10h30.  
Acteurs: Tahar Rahim, Mark Strong, Antonio Banderas.  
De Jean-Jacques Annaud.

### ARCADES tél. 0900 900 920

#### MISSION IMPOSSIBLE - PROTOCOLE FANTÔME

1<sup>re</sup> semaine. 12 ans sug. 14 ans.  
VF me au ma 17h45, 20h30, ve/sa 23h15.  
Rex: me au di 15h.  
Acteurs: Jeremy Renner, Tom Cruise.  
De Brad Bird.

#### LE CHAT POTTÉ - 2D

3<sup>e</sup> semaine. 7 ans sug. 7 ans.  
VF me, sa/di 13h45.  
Acteurs: Antonio Banderas, Salma Hayek.  
De Chris Miller.

### BIO tél. 0900 900 920

#### CARNAGE

2<sup>e</sup> semaine.  
7 ans sug. 12 ans.  
VF me au ma 16h30, me, ve au di 20h45, ve/sa 22h45.  
VO angl. s-t fr/all. je, lu 20h45.  
Acteurs: Kate Winslet, Christoph Waltz.  
De Roman Polanski.

#### LE TABLEAU

1<sup>re</sup> semaine. Pour tous sug. 7 ans.  
VF me au ma 14h45.  
De Jean-François Laguionie.

#### MARC RISTORI - D'UNE SECONDE À L'AUTRE

1<sup>re</sup> semaine. 7 ans sug. 12 ans.  
VF me au ma 18h15.  
Acteurs: Marc Ristori.  
De Benjamin Tobler.

### REX tél. 0900 900 920

#### TWILIGHT - CHAPITRE 4: RÉVÉLATION (1<sup>re</sup> PARTIE)

5<sup>e</sup> semaine. 14 ans sug. 14 ans.  
VF me au ma 20h15.  
Acteurs: Robert Pattinson, Kristen Stewart, Taylor Lautner.  
De Bill Condon.

#### THE LADY

3<sup>e</sup> semaine. 12 ans sug. 12 ans.  
VF me au ma 17h30.  
Acteurs: Michelle Yeoh, David Thewlis.  
De Luc Besson.

#### LES LYONNAIS

2<sup>e</sup> semaine. 16 ans sug. 16 ans.  
VF ve/sa 23h.  
Acteurs: Gérard Lanvin, Tchéky Karyo, Daniel Duval.  
D'Olivier Marchal.

### STUDIO tél. 0900 900 920

#### INTOUCHABLES

7<sup>e</sup> semaine. 10 ans sug. 10 ans.  
VF me au ma 15h15, 17h45, 20h30, ve/sa 23h.  
Acteurs: François Cluzet, Omar Sy.  
De Eric Toledano.



## Agenda pratique

### Services d'urgence

**Police:** 117.

**Service du feu:** 118.

### Urgences santé

**et ambulance:** 144.

### Hôpital Pourtalès et Maternité:

N° principal: tél. 032 713 30 00.

Urgences adultes: tél. 032 713 33 00.

Urgences pédiatriques: hotline 24h/24, 365 j/365, tél. 032 713 38 48.

### Hôpital de la Providence:

tél. 032 720 30 30.

**Viteos SA** - électricité, eau, gaz (numéro général et urgences), tél. 032 886 00 00.

## Services publics

### Bibliothèque publique et universitaire

(Collège latin), *Fonds d'étude*, du lundi au vendredi de 10h à 12h et de 14h à 19h; samedi de 9h à 12h. *Salle de lecture*, du lundi au vendredi de 8h à 22h; samedi de 8h à 17h. *Lecture publique*, lundi, mercredi et vendredi de 12h à 19h, mardi et jeudi de 10h à 19h, samedi de 9h à 17h. *Salle Rousseau*, du lundi au vendredi, ouvert de 9h à 11h30/14h à 17h s'adresser à l'accueil, samedi, sur rendez-vous.

## Pharmacie d'office

La pharmacie de la Gare est ouverte tous les jours jusqu'à 20h30. Après 20h30, le numéro du service d'urgence 144 communique les coordonnées du pharmacien de garde atteignable pour les ordonnances urgentes soumises à la taxe de nuit.

## NOMAD maintien à domicile

### Centre NOMAD Neuchâtel et environs

7 jours/7, prestations de soins (LAMal) et d'aide aux activités de la vie quotidienne, collaboration avec les partenaires favorisant le maintien à domicile. Demande de prestations et d'informations: passage M.-de-Meuron 6, Neuchâtel, tél. 032 886 85 00, jours ouvrables de 7h30 à 12h et 13h30 à 17h30.

## Permanence dentaire

En cas d'absence du médecin traitant ou du dentiste, composer le N° 144.

## Les services religieux

### P paroisse réformée évangélique

#### Cultes du dimanche 11 décembre

#### 4<sup>e</sup> dimanche de l'Avent

#### Sud:

**Collégiale:** di à 10h, culte des familles avec sainte cène précédé d'un petit-déjeuner à Collégiale 3 à 8h30.

**Temple du Bas:** di à 9h Gottesdienst; à 10h15, culte avec sainte cène. Je à 10 h, méditation, salle du refuge.

#### Nord:

**Ermitage:** chapelle ouverte tous les jours de 9h à 18h pour le recueillement.

**Valangines:** di à 17h, fête de Noël.

#### Est:

**La Coudre:** di à 10h, culte dans l'esprit de Noël avec sainte cène. Temple ouvert en journée pour le recueillement.

**Chaumont:** di à 11h15, culte avec sainte cène, participation du chœur de Chaumont.

**Portalès:** di à 10h, culte ou messe.

**Deutschsprachige reformierte Kirchengemeinde:** 15 Dezember 14.30 Uhr, Weihnachtsfeier, Poudrières 21, Neuchâtel. 18. Dezember 9 Uhr, 4. Advent Temple du Bas, Neuchâtel, Abendmahl.

### Eglises catholiques romaines

**Notre-Dame:** sa à 17h, messe en portugais. Di à 10h et 18h, messes.

**Serrières, église Saint-Marc:** sa à 17h, messe. Di à 17h30, messe en italien.

**Vauseyon, église Saint-Nicolas:** di à 10h30, messe.

**La Coudre, Saint-Norbert:** sa à 18h30, messe. Di à 17h, messe en latin.

**Chapelle de la Providence:** sa à 16h, messe en croate. Di à 10h, messe en polonais.

**Hôpital Pourtalès, chapelle 6<sup>e</sup> étage:** di à 10h, célébration dominicale (aumônerie protestante 1<sup>er</sup> et 3<sup>e</sup> di) et catholique (2<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> di).

### Eglise catholique chrétienne

**Eglise St-Jean-Baptiste** (rue Emmerde-Vattel): di à 9h45, 4<sup>e</sup> dimanche de l'Avent, liturgie de la parole à La Chaux-de-Fonds.



## Impressum

#### Editeur:

Ville de Neuchâtel, Conseil communal

#### Direction:

Rémy Voirol, chancelier

#### Rédaction:

Patrice Neuenschwander, journaliste  
Aline Botteron, journaliste  
Anne Kybourg, journaliste

#### Illustration:

Stefano Iori, photographe

#### Secrétariat:

Eliane Petermann, secrétaire de rédaction

#### Contact:

• Téléphone: 032 717 77 09  
• Télécopie: 032 717 77 10  
• E-mail: bulletinofficiel@ne.ch

#### Internet:

www.neuchatelville.ch

#### Mise en page:

Cathy Ecabert

#### Impression:

Imprimerie H. Messeiller S.A., Neuchâtel

#### Tirage:

22'000 exemplaires



## L'instantané de Stefano Iori...



... recherche de l'avenir professionnel

## En cas de problème

avec vos installations d'eau, de gaz et d'électricité  
le soir, le week-end ou les jours fériés

# 032 843 9000

22 entreprises de la région se sont réunies en une  
association pour mieux vous servir



AIED Littoral / Val-de-Ruz

Association interentreprises de dépannage eau-gaz-électricité



Visitez notre site [www.aied.ch](http://www.aied.ch)

# aied.ch

Déjà 2000 immeubles sous contrat



**Installateurs sanitaires  
membre de l'AIED**

A.Ortlieb & L. Hirschy SA

Barreto Sàrl

Chiffelle inst. Sanitaires

Christe Pierre SA

D. Fazio & R. Rante

F.Boudry F. Moser SA

François Gabus & Cie SA

Hildenbrand & Cie SA

Minder & Co SA

Simonin - Porret SA

Tecaro SA

Depuis avril 2008, 40 entreprises Neuchâteloises d'installations sanitaires et électriques se sont regroupées en deux associations afin de garantir un service de dépannage d'urgence en dehors des heures de bureau.

Un seul numéro de téléphone et vous avez la garantie que vos installations eau, gaz et électricité seront dépannées par des professionnels qualifiés. L'AIED Littoral Val-de-Ruz intervient, en moyenne, plus de 600 fois par année pour des cas qui vont de la panne de courant à l'inondation suite à une rupture de canalisation.

**Numéro d'appel 032 843 9000  
en dehors des heures de bureau.**

Par la mise sous contrat de leurs immeubles, les propriétaires, copropriétés, gérances peuvent limiter les frais de dépannage et profiter des avantages suivants:

- ⇒ Pas de frais de prise en charge quel que soit le nombre d'interventions par année
- ⇒ Priorité d'intervention en cas de dépannages simultanés
- ⇒ Gestion des factures simplifiée, un seul répondant par immeuble
- ⇒ Information téléphonique par l'installateur le lendemain de l'intervention
- ⇒ Le montant de l'abonnement est fixé par an et par immeuble, quel que soit le nombre d'appartements
- ⇒ Interventions garanties hors des heures de bureau
- ⇒ L'assurance d'être dépanné par des professionnels qualifiés

### Principe d'intervention :

Vous avez un problème en dehors des heures de bureau avec une **installation d'eau, de gaz ou d'électricité**.

Vous appelez le **032 843 9000**.

Une centrale d'alarme prend note de votre problème et de vos coordonnées, puis avise le technicien qualifié pour intervenir.

Celui-ci vous rappelle rapidement pour vous demander des précisions et vous indiquer l'heure de son arrivée (maximum dans les 2 heures).

Une fois le problème résolu, le technicien vous fait signer une fiche d'intervention décrivant le travail effectué et le temps consacré.

### Facture :

Pour les immeubles hors contrat, la facture est envoyée au client qui a demandé l'intervention.

Si l'immeuble est sous contrat, la facture sera envoyée à la gérance ou au propriétaire signataire.

L'éventuelle refacturation aux locataires ne sera pas effectuée par l'association.

### Main d'œuvre

Seuls le temps effectif sur site et de déplacement sont facturés par tranche de ¼ d'heure d'après un tarif majoré selon les conventions collectives en vigueur.



**Installateurs  
électriciens membres  
de l'AIED**

ACCOM électricité

Electricité Pellaton

Electro TT Sàrl

Elexa SA

Guth électricité Sàrl

Matthey Jean-Claude

MPR Sàrl

Pierre Walter électricité

Quirici Frères SA

Untersee électricité

Viteos SA

### **Demandez-nous une offre de contrat sans engagement**

Association interentreprises  
de dépannage eau-gaz-électricité  
p.a. suisselec Neuchâtel ANTB  
Les Longues-Raies 11  
Case postale 251  
2013 Colombier

Tél 032 843 49 58  
Fax 032 843 49 55  
E-mail [littoral@aied.ch](mailto:littoral@aied.ch)  
Site [www.aied.ch](http://www.aied.ch)

**La garantie d'être dépanné par des professionnels  
pour moins de CHF 7.- par mois**



Audrey Hiertzeler exerce le métier d'enseignante depuis trois ans

# Un métier difficile et sous-estimé

De bons horaires, des semaines de vacances à foison: les avantages du métier d'enseignant sont souvent enviés. C'est sans compter sur le travail fourni en dehors de la classe. Entre planification de leçons et corrections d'exercices, les enseignants travaillent souvent dans l'ombre. Audrey Hiertzeler, enseignante dans une classe à deux niveaux (5 et 6<sup>e</sup> années) au collège de Vauseyon, partage son quotidien.

## On entend souvent dire que les enseignants ne font rien et qu'ils ont trop de vacances. Qu'en est-il?

Ce n'est pas forcément vrai. Je n'ai pas treize semaines de vacances par année, mais six. J'utilise les semaines sans enseignement pour établir la planification de mes leçons. Durant la semaine, je ne finis pas mon travail à 15h25 comme on pourrait le penser. Après la classe, je reste encore pour travailler ou je termine chez moi. Il arrive que je rentre après 17h30.

## Comment se déroule l'une de vos journées de travail?

J'arrive à l'école une demi-heure avant l'arrivée des élèves. Je les accueille toujours avec un petit rituel que j'appelle « la question du jour ». Je leur ai récemment demandé: « Comment les astronautes dorment-ils? ». Cet exercice permet de marquer la différence entre la cour de récréation et la salle de classe. Les élèves me donnent ensuite leurs devoirs. Durant la matinée, je jongle par période et par



Audrey Hiertzeler, jeune enseignante du collège de Vauseyon, collabore avec ses collègues pour préparer ses leçons.

demande souvent la présence d'un membre du service socio-éducatif ou d'autres intervenants.

## Pourriez-vous expliquer plus exactement en quoi consiste le travail fourni en dehors de la classe?

Je planifie les leçons de mathématiques, de français et d'allemand. Pour la connaissance de l'environnement, je planifie des séquences d'enseignement, c'est-à-dire plusieurs périodes sur un même thème. Nous sommes en train d'étudier l'hibernation. Les manuels d'histoire et de géographie n'étant pas très attractifs, je dois créer de nombreux documents. Je collabore avec mes collègues de Vauseyon pour préparer mes cours. Une enseignante m'a donné son matériel sur le Moyen-Age et en échange, je lui ai proposé mon travail sur la Préhistoire. Je planifie aussi les activités créatrices. Je dois trouver des idées pour travailler le bois ou pour faire des bricolages. Je fais aussi partie du Conseil des enseignants et du Conseil d'établissement scolaire. Je participe à une séance tous les mois et demi pour chacun des conseils.

## Rencontrez-vous des difficultés dans votre métier?

Il n'y a pas une matinée entière durant laquelle tous mes 18 élèves sont

présents. Certains d'entre eux sont suivis par une orthophoniste et d'autres par l'unité de langage du CERAS. J'ai une élève allophone qui doit suivre quatre périodes en dehors de la classe pour apprendre le français. En soi toutes ces mesures sont bonnes, mais ce n'est pas facile pour l'organisation. C'est un problème pour donner une information auprès de toute la classe par exemple. Par ailleurs, on doit de plus en plus faire de l'éducation au détriment de l'instruction. Il existe entre autres des problèmes d'hygiène et de comportements. Certains enfants se bagarrent durant la récréation. Il n'est pas rare de devoir régler ces conflits en classe. On perd vite du temps au détriment des leçons. L'année passée, j'entendais certains élèves parler des filles que l'on voit se trémousser dans les clips musicaux. Je pense qu'ils n'ont pas l'âge pour regarder ça. J'en ai profité pour faire de l'éducation aux médias en rapport avec des réseaux sociaux comme Facebook ou MSN. A 10 ans, ils sont extrêmement naïfs. Ils ne se rendent pas du tout compte en discutant sur MSN que derrière un pseudo peut se trouver une personne mal intentionnée.

## L'entrée en vigueur du concordat HarmoS a-t-elle une incidence sur votre travail?

HarmoS prévoit d'introduire l'anglais en 7<sup>e</sup> année. Pour enseigner cette

nouvelle branche, les instituteurs doivent bénéficier d'un First Certificate et suivre une formation spécifique. Ceux qui ne répondent pas à ces exigences recevront un intervenant externe qui dispensera l'anglais au sein de leur classe. Par ailleurs, les enfants commencent l'école dès l'âge de 4 ans pour suivre leur scolarité obligatoire sur 11 années. Cette mesure pose problème à certains parents qui trouvent que c'est trop tôt. Avec l'ancien système, les enfants qui étaient immatures pour commencer la première année primaire pouvaient suivre une année d'école enfantine supplémentaire pour entrer plus sereinement dans leur scolarité obligatoire. Avec HarmoS, cette année compte comme un redoublement. L'enfant n'a le droit de refaire qu'une année durant sa scolarité obligatoire. S'il redouble une deuxième fois, il est intégré en classe terminale. Les maîtresses des premières années préfèrent les faire passer quand même pour éviter cette menace.

## Appréhendez-vous la création de l'École obligatoire de la région de Neuchâtel (EORÉN)?

Nous avons été informés que le cercle scolaire de Neuchâtel serait formé de cinq centres. Je sais que le collège de Vauseyon sera rattaché au centre des Terreaux. Pour les enseignants, le changement interviendra au niveau de la direction. Nous avons tissé des liens avec l'équipe de direction actuelle. Avec l'EORÉN, nous ne connaissons peut-être plus tous nos cadres. Il faudra repartir de zéro. Concernant l'enseignement, nous travaillerons par demi-cycle. Je m'occuperai probablement d'une classe que j'accompagnerai en 5<sup>e</sup> et en 6<sup>e</sup> années pour recommencer avec une nouvelle classe de 5<sup>e</sup> à suivre sur deux ans. Nous ne savons pas encore quel sera le sort des 8<sup>e</sup>, l'année d'orientation. Si ces classes restent dans les collèges secondaires, les enseignants devront peut-être changer de collège d'une année à l'autre, à moins qu'elles ne soient intégrées aux collèges primaires.

## Dans dix ans, imaginez-vous toujours enseigner à Vauseyon?

Pour le moment, oui. J'apprécie vraiment l'équipe avec laquelle je travaille. Ce sont des collègues, mais aussi des amis. Cela fait partie des nombreuses choses agréables qui font qu'on se lève le matin avec l'envie d'aller travailler.

Anne Kybourg



degré: j'enseigne quotidiennement deux périodes avec les 5<sup>e</sup> années et deux autres avec les 6<sup>e</sup>. Durant la pause de midi, je profite d'avancer dans les corrections du travail fourni par les élèves. Après les leçons de l'après-midi, je reste encore pour terminer mon travail. Je participe aussi à des réunions pour discuter de certains élèves avec leurs parents. Pour que ces discussions soient plus riches, je